EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon
Séance du 25 septembre 2006

MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. PERRON
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. BAZIN - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - M. F. HELIE - Mme THYEBAULT - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE
Membres excusés : M. J.P. GILLOT (pouvoir M. MARTIN) - Mme SEGUIN-FILLEY (pouvoir Mme BESSIS) - M. IZIMER (pouvoir M. PRIBETICH)
Membres absents :

OBJET
DE LA DELIBERATION

Centre Communal d'Action Sociale – Mise à disposition de moyens et de services de la Ville -Convention

Madame Tenenbaum, au nom des commissions des Affaires Sociales, de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

La loi détermine le statut des Centres Communaux d'Action Sociale (C.C.A.S.), établissements publics rattachés aux communes, ainsi que leurs compétences.

Outre les missions spécifiquement confiées par les textes, le C.C.A.S. de Dijon est chargé par la Ville de diverses missions d'action sociale.

Il constitue ainsi l'outil privilégié de la Ville pour animer et développer l'action municipale dans le champ social (personnes démunies, personnes âgées, etc.).

Pour lui permettre d'assurer ces missions, la Ville lui attribue une subvention d'équilibre annuelle et lui apporte divers concours :

- assistance générale en matière de systèmes d'information,
- gestion des ressources humaines,
- conseil dans les domaines juridique et des marchés,
- logistique,
- suivi du patrimoine
- entretien, réparation, et alimentation en carburant des véhicules.

Il est proposé d'établir une convention définissant la nature et l'étendue de ces concours.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Sociales, de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider l'établissement d'une convention de mise à la disposition du Centre Communal d'Action Sociale, de moyens et de services de la Ville ;

- approuver le projet de convention annexé au présent rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

- m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT